



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 26
Réunion du 01 Mars 2022

Président : M. LANDUCCI Julien

Présents : MM. Denis RICCI, Jean-Paul DELALANDE, Marc BENINCASE, Gérard AUDEL.

Excusé: MM. Romain SENESI.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.

COUPE COTE D'AZUR :

SENIOR :

Ce jour a été effectué le tirage au sort des 1/2 finale par Mr Edouard DELAMOTTE, Président du District de la Côte d'Azur et Mr Alain BROCHE, Président de la Commission des Effectifs Réduits.

AS VENCE 2 - ESSNN
AS MONACO 4 - FC MOUGINS

Ces rencontres se dérouleront le 27 MARS 2022 (et non le 20 mars 2022 comme indiqué par erreur dans le PV précédent) à 15h00

U20 :

Ce jour a été effectué le tirage au sort des 1/2 finale par Mr Edouard DELAMOTTE, Président du District de la Côte d'Azur et Mr Alain BROCHE, Président de la Commission des Effectifs Réduits.

ES BAOUS - SPCOC
ESSNN - US MANDELIEU

Ces rencontres se dérouleront le 20 MARS 2022. Les clubs recevants sont priés de faire parvenir les horaires au secrétariat du District avant Le 8 MARS 2022.

U18 :

Ce jour a été effectué le tirage au sort des 1/4 de finale par Mr Edouard DELAMOTTE, Président du District de la Côte d'Azur et Mr Alain BROCHE, Président de la Commission des Effectifs Réduits.

GJO ANTIBES JLP 1 - CAVIGAL 1
AS RCM 1 - AS CANNES 1
MOUGINS 1 - ES BAOUS 1

Ces rencontres se dérouleront le 20 MARS 2022. Les clubs recevants sont priés de faire parvenir les horaires au secrétariat du District avant Le 8 MARS 2022.

La rencontre USCA - ASPTT est reportée au 20 MARS 2022.

Toutefois les 2 clubs peuvent se mettre d'accord pour jouer ce match en semaine, en soirée avant cette date.

Dans ce cas, prévenir le secrétariat pour le jour et l'heure au moins une semaine avant.

La rencontre ASCCF 1 - USCA OU ASPTT NICE se déroulera après le match des 1/8^{ème} de finale USCA - ASPTT NICE, certainement le 10 AVRIL - à confirmer.

U16 :

Ce jour a été effectué le tirage au sort des 1/4 de finale par Mr Edouard DELAMOTTE, Président du District de la Côte d'Azur et Mr Alain BROCHE, Président de la Commission des Effectifs Réduits.

ASCCF 1 - ESCR 1
RC GRASSE 1 - ASTAM 1
MOUANS SARTOUX 1 - AS CANNES 1
AS MONACO 1 - FC CIMIEZ 1

Ces rencontres se dérouleront le 20 MARS 2022. Les clubs recevants sont priés de faire parvenir les horaires au secrétariat du District avant Le 8 MARS 2022.

U14 :

Ce jour a été effectué le tirage au sort des 1/2 finale par Mr Edouard DELAMOTTE, Président du District de la Côte d'Azur et Mr Alain BROCHE, Président de la Commission des Effectifs Réduits.

USCA - ESSNN
ASCCF - ST LAURENT

Ces rencontres se dérouleront le 20 MARS 2022. Les clubs recevants sont priés de faire parvenir les horaires au secrétariat du District avant Le 8 MARS 2022.

COUPE ENTREPRISE GRILLO :

Ce jour a été effectué le tirage au sort des 1/2 finale par Mr Edouard DELAMOTTE, Président du District de la Côte d'Azur et Mr Alain BROCHE, Président de la Commission des Effectifs Réduits.

ASPTT CAGNES/MER - CASE
GARIBALDI CLIMAT - MUNICIPAUX CANNES

Ces rencontres se dérouleront le 26 MARS 2022. Les clubs recevants sont priés de faire parvenir les horaires au secrétariat du District avant Le 14 MARS 2022.

FEMININE A 7 :

Ce jour a été effectué le tirage au sort des 1/2 finale par Mr Edouard DELAMOTTE, Président du District de la Côte d'Azur et Mr Alain BROCHE, Président de la Commission des Effectifs Réduits.

AS CCF 2 - GAZELEC
USRVN 1 - ES CONTES

Ces rencontres se dérouleront le 20 MARS 2022. Les clubs recevants sont priés de faire parvenir les horaires au secrétariat du District avant Le 8 MARS 2022.

FEMININE U15 A 8 :

Ce jour a été effectué le tirage au sort des 1/2 finale par Mr Edouard DELAMOTTE, Président du District de la Côte d'Azur et Mr Alain BROCHE, Président de la Commission des Effectifs Réduits.

AS MONACO - CA PEYMEINADE
RC GRASSE - MOUANS SARTOUX

Ces rencontres se dérouleront le 02 AVRIL 2022. Les clubs recevants sont priés de faire parvenir les horaires au secrétariat du District avant Le 21 MARS 2022.

RAPPEL

FEMININE A 11 : Résultat de la première 1/2 Finale du 13/02/2022 (sous réserve d'homologation)

OGC NICE 2 3 - 2 ASM FF

2eme DEMI-FINALE :

AS CANNES - GF USCVL LE 06 MARS 2022.

FESTIVAL U12 & U13 - SAISON 2021/2022

EQUIPES QUALIFIEES POUR LES FINALES DEPARTEMENTALES

FESTIVAL U12 : Le 26 MARS 2022.

Site de LEVENS :

Poule A : AS MONACO 1, ST LAURENT.

Poule B : _ESSNN 1, USRVN.

Poule C : OGC NICE, CAVIGAL 1.

Poule D : AS CCF 1, GIF LEVENS.

Site de PEYMEINADE :

Poule A : AS CANNES 1, RC GRASSE 1.

Poule B : ESCR 1, FC MOUGINS 1.

Poule C : US VALBONNE, ASCCF 2.

Poule D : GJO ANTIBES JLP 1 ,US PEGOMAS.

FESTIVAL U13 : Le 02 AVRIL 2022.

Site CAP D'AIL :

Poule A : AS MONACO 1, AS MONACO 2.

Poule B : AS CCF 2, CAVIGAL 1.

Poule C : ESSNN 1, USRVN.

Poule D : AS MOULINS 2, USCA.

Site de PEGOMAS :

Poule A : RC GRASSE 1, SCMS.

Poule B : OGC NICE, ASCCF 1.

Poule C : AS CANNES 1, AS FONTONNE.

Poule D : US VALBONNE, GJO ANTIBES JLP.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI